

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER  
DE LA CSSF

N°67

Août 2006



## STATISTIQUES

### ■ BANQUES

#### Somme des bilans des banques au 30 juin 2006 en légère baisse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 820,663 milliards au 30 juin 2006 par rapport à EUR 834,626 milliards au 31 mai 2006, soit une baisse de 1,72%.

Au 30 juin 2006, le nombre d'employés auprès des établissements de crédit luxembourgeois était de 23 970, ce qui constitue une hausse de 3,2% par rapport au 31 décembre 2005, date à laquelle l'effectif total s'élevait à 23 227 unités, et une hausse de 4,8% par rapport au 30 juin 2005 (22 866 unités).

Suite à l'inscription sur la liste officielle de Alpha Credit S.A., succursale de Luxembourg, le nombre de banques inscrites sur la liste officielle au 31 juillet 2006 s'est élevé à 153 unités.

### ■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

#### Augmentation de la somme des bilans des PSF au 30 juin 2006

Suivant les données provisoires établies au 30 juin 2006, la **somme des bilans** de l'ensemble des PSF (196 entreprises en activité) se chiffre à EUR 67,648 milliards contre EUR 64,025 milliards le mois précédent (193 entreprises en activité), soit une augmentation de 5,66% sur une période d'un mois, et contre EUR 54,037 milliards le mois de juin de l'année précédente (176 entreprises en activité), ce qui équivaut à une hausse de 25,19%.

Cette augmentation substantielle de la somme des bilans des PSF entre les mois de juin 2005 et 2006 est essentiellement attribuable à un accroissement du volume d'activité de l'entité active en matière de prêt de titres, mais résulte aussi de l'évolution positive du nombre de PSF (+ 20 entités) durant cette même période de temps.

Une ventilation de la somme des bilans au 30 juin 2006 en fonction des différentes catégories de PSF confirme la première position de la catégorie des professionnels effectuant du prêt de titres. Suivent ensuite les professionnels effectuant des opérations de prêt, les entités pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, et les déposataires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers.

Le **personnel employé** auprès des PSF est passé de 7 799 unités au 31 mars 2006 à 8 064 unités au 30 juin 2006, soit une augmentation de 265 unités au cours du deuxième trimestre 2006. Cette hausse de l'effectif global des PSF est attribuable pour environ 30% aux PSF nouvellement agréés au cours de la période sous revue mais surtout à l'augmentation de l'emploi auprès de quelques entités assumant diverses tâches dans le domaine des OPC.

Comparé au 30 juin 2005 avec un effectif de 6 122 unités, l'emploi auprès des PSF a augmenté de 1 942 unités, soit de 31,72%, sur une période de douze mois.

Le **résultat net provisoire** pour l'ensemble des 196 entreprises en activité à la fin du mois de juin 2006 s'établit à EUR 268,18 millions contre EUR 88,28 millions au mois de mars 2006 (191 entreprises en activité).

En effectuant une ventilation du résultat net provisoire par catégorie de PSF au 30 juin 2006, il apparaît que le groupe des déposataires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers (3 entités) affiche à lui seul un résultat global de EUR 104,5 millions et que celui des distributeurs de parts d'OPC (34 entités) se chiffre à cette même date à EUR 81,3 millions, mettant ainsi ces deux groupes en première respectivement deuxième position comme le mois précédent.

## STATISTIQUES

Vu sur une période de douze mois, le résultat net provisoire pour l'ensemble des PSF est passé de EUR 295,36 millions au 30 juin 2005 (176 entreprises en activité) à EUR 268,18 millions au 30 juin 2006 (196 entreprises en activité).

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 juillet 2006)

Catégorie		Nombre
<b>Entreprises d'investissement</b>		
Commissionnaires	COM	12
Gérants de fortunes	GF	47
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	13
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	33
Preneurs ferme	PF	2
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	12
<b>PSF autres que les entreprises d'investissement</b>		
Conseillers en opérations financières	COF	12
Courtiers	COU	8
Teneurs de marché	TM	1
Personnes effectuant des opérations de change-espèces	CHES	0
Recouvrement de créances	RECO	2
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	7
Professionnels effectuant du prêt de titres	PPT	1
Administrateurs de fonds communs d'épargne	AFCE	1
Domiciliataires de sociétés	DOM	52
Agents de communication à la clientèle	ACC	14
Agents administratifs du secteur financier	AA	14
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	31
Professionnels effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	4
Professionnels du secteur financier auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie 1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	3
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
<b>TOTAL *</b>		<b>197</b>

- le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

### ■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

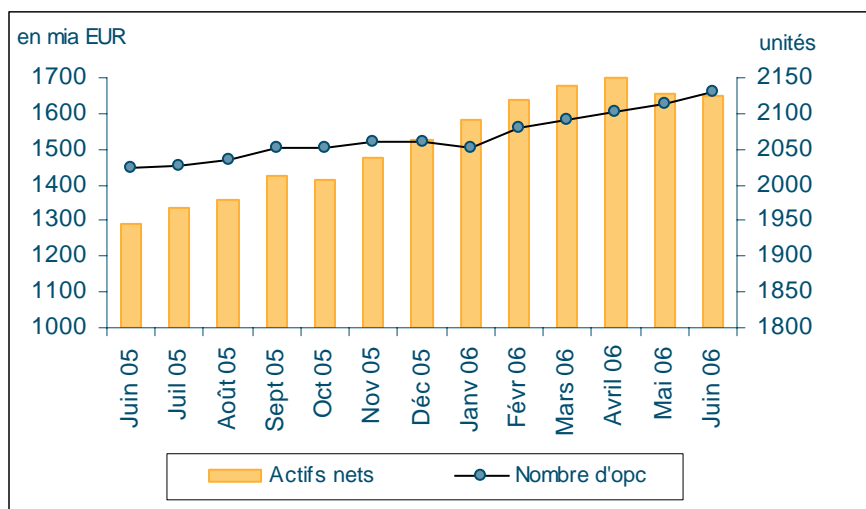
#### Patrimoine global net des OPC en légère baisse à la fin du mois de juin 2006

Au 30 juin 2006, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 1.652,126 milliards contre EUR 1.657,677 milliards au 31 mai 2006. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a diminué de 0,33% par rapport au mois de mai 2006. Cette diminution est principalement due à la baisse des principaux marchés boursiers. Pour le mois de juin 2006, le secteur fait état d'une augmentation de 8,32% par rapport au 31 décembre 2005 où le patrimoine global net était de EUR 1.525,208 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en progression de 28,09%.

## STATISTIQUES

Au cours du mois de juin 2006, le désinvestissement net en capital s'est élevé à EUR 1,994 milliards. Par rapport au 31 décembre 2005, l'investissement net en capital s'élève à EUR 153,565 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 2.130 par rapport à 2.113 le mois précédent. 1.336 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 8.115 compartiments. En y ajoutant les 794 opc à structure classique, un nombre total de 8.909 unités sont actives sur la place financière.



### ■ SOCIÉTÉS DE GESTION

#### Agrément de cinq nouvelles sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe que cinq nouvelles sociétés de gestion ont été inscrites sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit des entités suivantes :

1) Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective :

- Deka-WestLB Asset Management Luxembourg S.A.
- Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.
- Living Planet Fund Management Company S.A.
- Nord Est Asset Management

2) Société de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective, un ou plusieurs autres services prévus par l'article 77(3) de la loi du 20 décembre 2002 :

- Louvre Gestion International S.A. La société sera active dans le domaine de la gestion collective, de la gestion discrétionnaire et pourra fournir des conseils en investissements.

Suite à ces agréments, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élève à 130 au 10 août 2006.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU 30 JUIN 2006

#### Communiqué de presse du 17 juillet 2006

Sur base des chiffres provisoires au 30 juin 2006<sup>1</sup>, l'évolution positive des résultats des banques, déjà constatée au premier trimestre, se confirme. Ainsi les principales composantes des revenus, la marge sur intérêts et les commissions, affichent des taux d'augmentation substantiels de 9% et 21,5% respectivement. La croissance de la marge d'intérêt peut être largement expliquée par la hausse importante du volume d'activité qui s'exprime à travers les principaux postes du bilan des banques.

La hausse de 21,5% des revenus de commissions trouve toujours son origine à la fois dans l'évolution des cours de bourse et surtout dans l'activité en matière d'organismes de placement collectif, génératrice de commissions de nature diverse au niveau des banques.

Au niveau des frais généraux, la hausse importante de 10,9% des frais de personnel s'explique à la fois par une reprise de l'embauche et des augmentations salariales.

Le résultat avant provisions au 30 juin 2006 augmente de 35,6% mais continue à être influencé par une plus-value extraordinaire réalisée par une banque de la place à l'issue de la filialisation d'une de ses lignes de métier-clé. En faisant abstraction de cet élément exceptionnel non récurrent, on obtient une progression de 15% de ce résultat qui représente une image plus proche de la réalité opérationnelle du secteur bancaire.

#### Compte de profits et pertes au 30 juin 2006

Postes en millions d'EUR	Jun 2005	Jun 2006	%	% (hors produits exceptionnels)
Marge d'intérêts <sup>2</sup>	1 946,5	2 121,3	9,0%	9,0%
Revenus de commissions	1 485,5	1 804,6	21,5%	21,5%
Autres revenus nets	434,7	855,7	96,8%	-6,3%
<i>dont produits exceptionnels</i>	5,0	453,0		
<b>Produit bancaire</b>	<b>3 866,7</b>	<b>4 781,6</b>	<b>23,7%</b>	<b>12,1%</b>
Frais de personnel	903,0	1 001,2	10,9%	10,9%
Autres frais généraux	790,5	833,1	5,4%	5,4%
<b>Frais Généraux</b>	<b>1 693,4</b>	<b>1 834,3</b>	<b>8,3%</b>	<b>8,3%</b>
<b>Résultat avant provisions</b>	<b>2 173,3</b>	<b>2 947,4</b>	<b>35,6%</b>	<b>15,0%</b>

<sup>1</sup> Les banques reprises dans l'échantillon représentent 98,8% du résultat avant provisions de la période juin 2006.

<sup>2</sup> Y compris dividendes perçues sur filiales.

## REGLEMENTATION NATIONALE

### **Circulaire CSSF 06/251 : Description du nouveau reporting prudentiel sur l'adéquation des fonds propres applicable à partir de 2008 et dispositions transitoires pour 2007**

Suite à l'adoption de la nouvelle législation européenne en matière d'adéquation des fonds propres (directives 2006/48 et 2006/49, ci-après CAD III), qui sera transposée dans la réglementation luxembourgeoise au second semestre 2006, et à l'introduction de la réglementation européenne en matière de normes comptables internationales IAS/IFRS, la CSSF a pris la décision d'appliquer un nouveau reporting prudentiel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, date de la mise en application obligatoire de la CAD III.

La circulaire CSSF 06/251, qui s'applique à tous les établissements de crédit de droit luxembourgeois et toutes les succursales d'établissements de crédit d'origine non communautaire, vise ainsi à fournir une description de ce nouveau schéma de reporting prudentiel sur l'adéquation des fonds propres, applicable à partir de 2008 d'une façon obligatoire tant au niveau individuel qu'au niveau consolidé, à savoir les nouveaux tableaux B 1.4 et B 6.4.

De même, elle établit des dispositions transitoires en matière de reporting prudentiel pour la phase optionnelle allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007.

En effet, les banques auront, pendant l'année 2007, le choix de continuer à appliquer la législation actuellement en vigueur (Circulaire 2000/10), ou de basculer vers la nouvelle législation en matière d'adéquation des fonds propres (CAD III). En fonction de ce choix, le reporting devra se faire. Rappelons que pendant l'année 2007, les banques qui basculeront vers le dispositif CAD III ne sont autorisées à appliquer que les approches simples ou intermédiaires en matière de mesure de risques (risque de crédit et risque opérationnel), avant de pouvoir utiliser les méthodes avancées en matière de mesure de ces risques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Finalement, la circulaire fournit des détails quant au format et à la fréquence de transmission des tableaux de reporting applicables.

### **CESR change de profil et commence ses tâches opérationnelles afin d'assurer une convergence de surveillance effective dans l'Union européenne**

Suite à la finalisation réussie de la phase législative et réglementaire du Plan d'Action pour les Services Financiers (PASF), CESR a décidé de réorienter ses priorités et de se tourner davantage vers des tâches plus opérationnelles afin d'assurer une convergence effective de surveillance dans l'Union européenne. Cette orientation politique a été confirmée dans le Livre Blanc de la Commission européenne (Livre blanc relatif à la politique des services financiers 2005-2010, décembre 2005) et dans les conclusions récentes de l'ECOFIN du 5 mai 2006 (8500/06). Les institutions européennes et CESR reconnaissent que le succès continu du PASF dépend maintenant de l'intensification de la convergence de surveillance. Par conséquent, CESR a apporté un certain nombre de changements à sa manière de travailler afin de devenir plus opérationnel et de fonctionner comme un réseau cohésif d'autorités de contrôle qui agit de manière convergente. De plus amples explications sur le changement de profil se trouvent dans le rapport récent portant sur la convergence de surveillance du Comité dans le domaine des services financiers (Réf. CESR/06-259b).

Afin de mieux intégrer cette nouvelle dimension, CESR a, pour la première fois depuis sa création en 2001, modifié sa charte (Réf. CESR/06-289c). Les personnes intéressées peuvent consulter la nouvelle version de la charte sous : <http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3892>.

Par ailleurs, dans ce même cadre, CESR a créé de nouvelles structures et a apporté des changements aux structures existantes suivantes :

- **Création d'un mécanisme de médiation entre autorités de contrôle**, en ligne avec les conclusions de l'ECOFIN. Ce mécanisme permettra de traiter les disputes potentielles entre autorités de contrôle d'une manière efficace, équitable et confidentielle. Les caractéristiques principales de ce mécanisme sont décrites dans le protocole relatif au mécanisme de médiation de CESR. La mise en œuvre de ce mécanisme est prévue pour le mois de septembre 2006.

<http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3893>

<http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3894>

<http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3895>

- **Création de CESR-Tech**

CESR-Tech a été constituée en vue de l'application de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers et suite à la demande des Etats-membres à CESR de devenir l'intermédiaire facilitant l'interconnexion des systèmes informatiques des Etats-membres dans le domaine du reporting des transactions.

Le rôle de CESR-Tech est de traiter toutes les questions d'ordre informatique provenant de la législation européenne et celles que les membres de CESR considèrent nécessaires d'être traitées par ce groupe d'experts.

<http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3899>

## REGLEMENTATION EUROPEENNE

- **Création du groupe MiFID niveau 3**

Après avoir soumis les avis techniques du niveau 2 portant sur les mesures d'exécution de la MiFID à la Commission européenne, CESR a dissout les trois groupes d'experts ainsi que le MiFID Steering Group. Dans le but d'assurer et de faciliter l'application de la MiFID d'une manière cohérente dans tous les Etats-membres, le groupe « MiFID niveau 3 » a été constitué par CESR.

Le programme de travail de ce groupe d'experts a été publié sur le site web de CESR (<http://www.cesr.eu/>) pour consultation jusqu'au 11 septembre 2006 (voir aussi ci-après).

- **Création de ECONET**

Pendant un certain nombre d'années, un groupe *ad hoc* d'économistes (« financial economists' network ») s'est réuni régulièrement pour discuter des données aux fins de reporting relatif aux tendances économiques dans les marchés financiers au Financial Stability Table du Economic and Financial Committee. Dans le cadre de la migration des travaux de CESR vers le niveau 3, il s'est avéré nécessaire de donner à ce groupe un aspect plus formel. Ceci permettra à CESR de répondre à un nombre croissant d'engagements en matière de reporting lequel nécessite des données économiques des marchés financiers.

<http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3898>

- **Réorganisation de CESR-Fin**

<http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3896>

- **Réorganisation de CESR-Pol**

<http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3897>

### Coopération entre CESR et la US Securities and Exchanges Commission (US SEC)

CESR a publié en date du 2 août 2006 un plan de travail conjoint avec la US SEC relatif au reporting financier qui est d'application immédiate. Ce plan de travail découle de la réunion de décembre 2005 entre le président de CESR, Arthur Docters van Leeuwen et Christopher Cox, président de la SEC des Etats-Unis lors de laquelle ils ont souligné leur souhait de consolider le dialogue entre CESR et la SEC d'une manière concrète et pratique.

L'objet principal de ce plan de travail porte sur l'application par des entités opérant sur une échelle internationale des US Generally Accepted Accounting Principles (US GAAP) et des International Financial Reporting Standards (IFRS) dans l'Union européenne, respectivement aux Etats-Unis. Par ailleurs, ce plan prévoit un dialogue rapproché entre le personnel de CESR et celui de la SEC en ce qui concerne la modernisation du reporting financier et les plateformes réglementaires pour la gestion des risques.

Les personnes intéressées peuvent trouver des informations plus détaillées à ce sujet sous : <http://www.cesr-eu.org/popup2.php?id=3891>.



### Consultation CESR sur le programme de travail de niveau 3 dans le cadre de la réglementation sur les marchés d'instruments financiers (MiFID)

Afin d'assurer une transposition efficace et équivalente des dispositions de la directive cadre et de ses mesures d'exécution conformément à la procédure Lamfalussy, CESR (*Committee of European Securities Regulators*) a publié le 18 juillet dernier une consultation sur le programme de travail d'un nouveau groupe d'experts « *MiFID Level 3* », lequel fonctionnera sous la présidence de Monsieur Arthur PHILIPPE, directeur auprès de la CSSF. Les participants du marché ont ainsi l'opportunité d'indiquer les domaines pour lesquels ils estiment qu'une interprétation commune ainsi que des lignes directrices du CESR sont particulièrement souhaitables, en vue d'assurer la convergence entre régulateurs européens dans le cadre de l'implémentation et de l'application de la directive. Le programme de travail peut être consulté sur le site du CESR ([www.cesr.eu](http://www.cesr.eu)) ou directement via le lien suivant : <http://www.cesr.eu/index.php?docid=3884>. Les commentaires peuvent être envoyés au secrétariat du CESR jusqu'au 11 septembre 2006 inclus.

CESR a identifié une série de quatre catégories au sein desquelles il entend aborder ses travaux de niveau 3 dans le cadre de la réglementation MiFID :

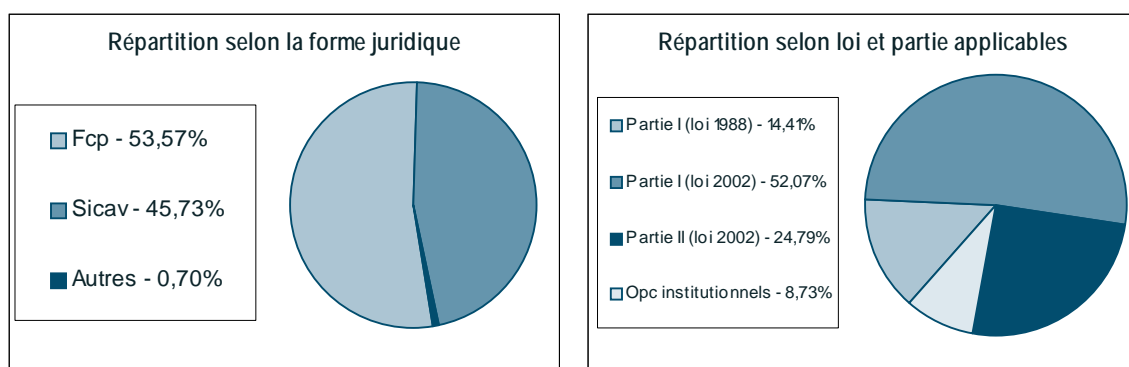
- Questions d'ordre technique de niveau 1 et 2 pour lesquelles, préalablement à la prise d'effet de la directive, il est nécessaire de développer une interprétation et une application uniforme et équivalente afin d'apporter davantage de sécurité aux opérateurs européens dans leur planification stratégique. Ces questions ont pour la plupart trait au fonctionnement du passeport européen pour les entreprises d'investissement et les marchés réglementés.
- Questions opérationnelles et d'ordre technique pour assurer une implémentation convergente de la MiFID, mais qui ne doivent pas nécessairement être finalisées avant la mise en place de la directive. Entre autres, priorité est accordée à l'analyse de l'exigence de « *meilleure exécution* » et notamment à l'évaluation en pratique par les autorités de surveillance quant au respect de cette obligation.
- Travaux de convergence entre autorités européennes de surveillance du secteur financier, en collaboration avec CEBS (*Committee of Banking Supervisors*) et CEIOPS (*Committee of Insurance and Occupational Pensions Supervisors*). Ces analyses concernent notamment l'*outsourcing* ainsi que les règles de gouvernance interne des intermédiaires financiers afin d'éliminer d'éventuels doubles emplois.
- La législation sous la MiFID assigne à la Commission Européenne la tâche de fournir, entre autres, un certain nombre d'analyses et de rapports dans le domaine des instruments et marchés financiers, comme par exemple une analyse sur une possible extension du régime de transparence à des transactions dans d'autres classes de valeurs mobilières que celles des seules actions. Il est prévu que la Commission demande à CESR de s'exprimer et de fournir conseil sur certains de ces sujets.

## STATISTIQUES OPC

### Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif Situation au 30 juin 2006

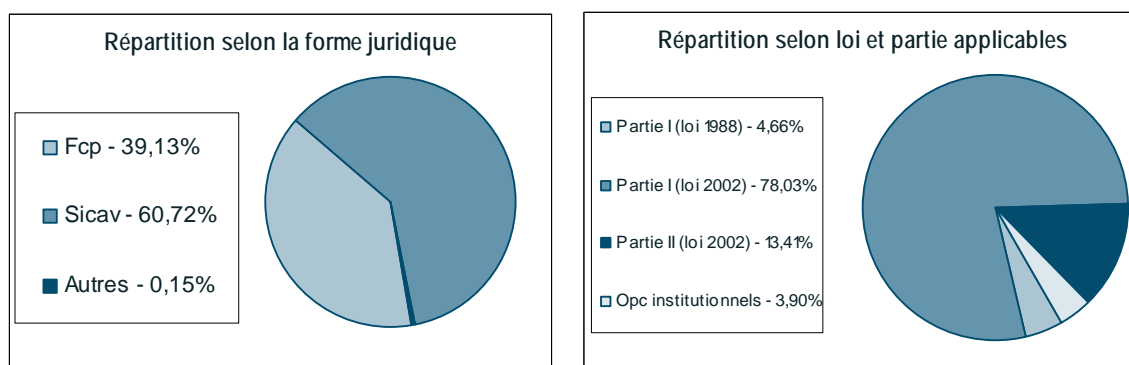
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

#### ■ NOMBRE D'OPC



Loi, partie \ forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 1988)	142	162	3	307
Partie I (loi 2002)	722	387	0	1109
Partie II (loi 2002)	169	348	11	528
OPC institutionnels	108	77	1	186
<b>TOTAL</b>	<b>1141</b>	<b>974</b>	<b>15</b>	<b>2130</b>

#### ■ ACTIFS NETS DES OPC



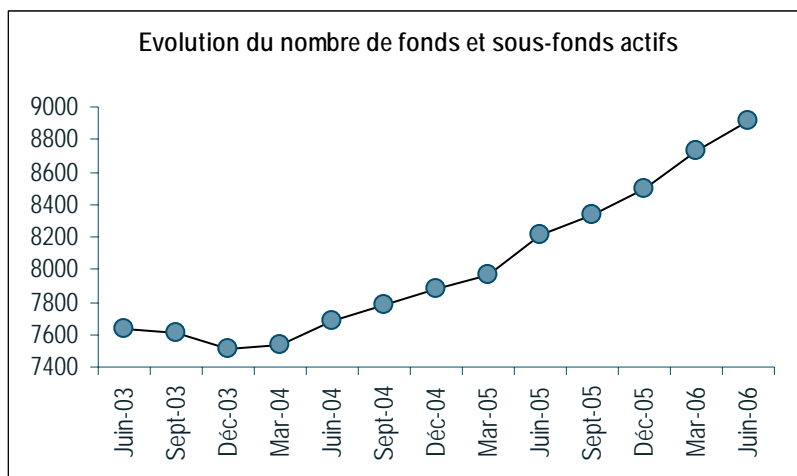
Loi, partie \ forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 1988)	44,384	32,436	0,116	76,936
Partie I (loi 2002)	470,425	818,735	0,000	1 289,160
Partie II (loi 2002)	89,108	130,089	2,367	221,564
OPC institutionnels	42,552	21,874	0,040	64,466
<b>TOTAL</b>	<b>646,469</b>	<b>1 003,134</b>	<b>2,523</b>	<b>1 652,126</b>

## STATISTIQUES OPC

### ■ ORIGINE DES PROMOTEURS DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Suisse	313,558	19,0%
Etats-Unis	313,401	19,0%
Allemagne	272,870	16,5%
Italie	169,593	10,3%
Grande-Bretagne	164,031	9,9%
Belgique	148,832	9,0%
France	111,160	6,7%
Pays-Bas	47,720	2,9%
Japon	26,179	1,6%
Suède	26,024	1,6%
Autres	58,758	3,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 652,126</b>	<b>100%</b>

### ■ EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES



### ■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe (*)	712,925
VM à revenu variable (**)	633,005
VM diversifiées (***)	137,096
Fund of funds	144,012
Liquidités	8,396
Immobilier	6,601
Futures, options, warrants	9,258
Divers (****)	0,833
<b>TOTAL</b>	<b>1 652,126</b>

(\*) dont 202,039 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(\*\*) dont 2,647 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,381 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(\*\*\*) dont 0,192 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,302 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(\*\*\*\*) dont 0,038 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES BANQUES

#### Nouveaux établissements :

**Commerzbank AG, Francfort (Allemagne), Zweigniederlassung Luxembourg**

25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Date de constitution : 1<sup>er</sup> août 2006

**Alpha Credit S.A., succursale de Luxembourg**

50, avenue John F. Kennedy, L-2951 Luxembourg

Date de constitution : 3 juillet 2006

#### Changement d'adresse :

**Nomura Bank (Luxembourg) S.A.**

Bâtiment A

33, rue de Gasperich

L-5826 Hesperange/Luxembourg

### ■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

#### Nouveaux établissements :

**CETREL SECURITIES S.A.**

10, Parc d'Activité, L-5365 Munsbach

ayant le statut d'**agent administratif du secteur financier** et d'**opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier**

Autorisation ministérielle du 20.06.06

**ASSOCIATED DEXIA TECHNOLOGY SERVICES, en abrégé « ADTS »**

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

ayant le statut d'**agent administratif du secteur financier**, d'**agent de communication à la clientèle** et d'**opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier**

Autorisation ministérielle du 17.07.2006

**I.R.I.S. FINANCIAL SERVICES S.A., en abrégé « I.R.I.S. PSF S.A. »**

11, rue des trois Cantons, L-8399 Windhof

ayant le statut d'**opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier**

Autorisation ministérielle du 27.07.06

#### Retrait :

**L.G.I., LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A.**

17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg

ayant le statut de **distributeur de parts d'opc** et de **professionnel intervenant pour leur propre compte**

Transformation en société de gestion le 17.07.2006

## LISTES OFFICIELLES

### Elargissement de statut :

#### **EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., en abrégé « Experta S.A. »**

180, rue de Aubépines, L-1145 Luxembourg

ajout du statut d'**agent administratif du secteur financier** au statut de gérant de fortunes et de domiciliataire de sociétés

Autorisation ministérielle du 20.06.2006

### Changement de statut :

#### **WH SELFINVEST S.A.**

11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

a changé son statut de commissionnaire en celui de **gérant de fortunes**

Autorisation ministérielle du 20.03.06, date effective du changement : 02.08.06

### Changement de dénomination :

FINANCIAL ADVISOR SERVICES (EUROPE) S.A.

en

**AIG GLOBAL INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A.**

## ■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

### Nouvelles sociétés :

#### **NORD EST ASSET MANAGEMENT**

5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

#### **LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.**

18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

#### **LIVING PLANET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.**

291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

#### **DEKA- WESTLB ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.**

1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

#### **LOUVRE GESTION INTERNATIONAL S.A.**

17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg

### Changement de dénomination :

CONVERTIBLE ADVISORY MANAGEMENT est devenue

**CAMFUNDS S.A.**

### Changement d'adresse :

#### **LUX-INVESTMENT ADVISORS**

6a, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

#### Nouvel organisme

##### **SACHSENLUX S.A.**

20, rue de la Poste, Carré Bonn  
L- 2346 Luxembourg

### ■ LISTE DES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL A RISQUE (SICAR)

#### Nouvelles sociétés :

##### **H/H-STADTWERKEFONDS KGAA, SICAR**

3, rue Jean Monnet L- 2180 Luxembourg

##### **CETP PARTICIPATIONS S.A R.L., SICAR**

30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

##### **HEXAGON S.A., SICAR**

54, boulevard Napoléon Ier, L-2210 Luxembourg

##### **PRIVATE EQUITY CAPITAL GERMANY SECS SICAR**

Rose des Vents, Fourth floor, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

##### **EDMOND DE ROTHSCHILD EUROOPPORTUNITIES S.C.A., SICAR**

20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

##### **ALPHA I VC SICAR S.A.**

4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

##### **BRU II VENTURE CAPITAL FUND, S.C.A., SICAR**

560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

##### **FONSICAR S.C.A., SICAR**

19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de juin 2006 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

#### Inscriptions

- SINCRO SICAV; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT 10/2012; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- GERLACHUS FUND; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- UNIONPROTECT: EUROPA (CHF); 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- ACMBERNSTEIN SICAV; 18, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- BILKU 1; 3, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- INVESTMENT SELECT FUND II; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- INVESTMENT SELECT FUND III; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DEXIA FUND II; 283, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- BREISGAU-RENT 2007; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- COMINVEST FONDAK EUROPA; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- DIT-DEEP DISCOUNT II; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- UBS (LUX) INSTITUTIONAL SICAV II; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- REFLOW FUND; 33, boulevard du Prince Henri; L-1724 Luxembourg
- CAMFUNDS EQUITY SICAV; 12, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- DIT-BONUS BARRIERE II; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- ENCORE +; 34, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg
- UBS (LUX) EXPOSURE SICAV; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- H & A LUX EUROPEDIVIDEND; 21, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg
- A&G GLOBAL SICAV; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- TCM ALPHA; 6A, Circuit de la Foire Internationale; L-1347 Luxembourg
- MI-FONDS (LUX); 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- ZAIS UCITS; 50, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- GOLDING MEZZANINE SICAV III; 1C, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- BBVA NOVA SICAV; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- UNIVEST II; 16, rue Erasme; L-1468 Luxembourg
- SEB ABSOLUTE; 6A, Circuit de la Foire Internationale; L-1347 Luxembourg

#### Retraits

- FORTIS AG FUND L1; 50, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- HVB LUX PORTFOLIO; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- SECTOR FUND; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- DIT-RENTEN 2006; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- MOUTFORT FUND; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- CENTRAL EUROPEAN BOND FUND; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- ASTRA SICAV; 1A, Heienhaff; L-1736 Senningerberg
- GUILÉ ETHICAL FONDS; 21, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg
- MERRILL LYNCH SPECIALIST INVESTMENT FUNDS; 49, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- VAN DER HOOP BANKIERS SICAV; 28, avenue Monterey; L-2163 Luxembourg
- IXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) II; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg

## PLACE FINANCIÈRE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **153** (31 juillet 2006)

Somme de bilans : **EUR 820,663 milliards** (30 juin 2006)

Résultat avant provisions : **EUR 3,014 milliards** (30 juin 2006)

Emploi : **23 970 personnes** (30 juin 2006)

---

Nombre d'OPC : **2 148** (11 août 2006)

Patrimoine global : **EUR 1 652,126 milliards** (30 juin 2006)

---

Nombre de SICAR : **78** (10 août 2006)

---

Nombre de fonds de pension : **15** (31 juillet 2006)

---

Nombre de sociétés de gestion : **130** (10 août 2006)  
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 014 personnes** (30 juin 2006)

---

Nombre de PSF : **197** (31 juillet 2006)

Somme de bilans : **EUR 67,648 milliards** (30 juin 2006)

Résultat net : **EUR 268,18 millions** (30 juin 2006)

Emploi : **8 064 personnes** (30 juin 2006)

---

Nombre d'organismes de titrisation : **9** (31 juillet 2006)

---

Emploi total dans les établissements surveillés : **31 346 personnes** (31 décembre 2005)

Emploi total dans les établissements surveillés : **33 298 personnes** (31 mars 2006)

Emploi total dans les établissements surveillés : **34 048 personnes** (30 juin 2006)

---

### Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)